

Projet CII/MAMAC

Conférence de presse du 4 septembre 2006

CII/MAMAC dans le canton de Zurich

Contexte

- Dans le canton de Zurich, quelque 100 000 personnes touchent actuellement des prestations de l'assurance-chômage (AC), de l'assurance-invalidité (AI) ou de l'aide sociale. La plupart d'entre elles sont en âge d'exercer une activité lucrative.
- Depuis avril 2000, l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich collabore avec les organes de l'aide sociale des communes. Depuis 2001, il existe une collaboration constante entre cet office et l'office AI. Un service de coordination CII a été instauré au sein du premier en 2003. La Haute-école de Lucerne a été chargée de réaliser une étude sur le fonctionnement de la collaboration interinstitutionnelle dans le canton de Zurich. Son rapport montre que le succès de la CII nécessite une collaboration étroite entre l'AC, l'aide sociale et l'AI, mais aussi avec les employeurs.
- Un projet pilote avec l'AC, l'AI, l'aide sociale et l'orientation professionnelle a démarré à Uster au début de 2006. Par la suite, d'autres acteurs y seront régulièrement associés et la CII sera mise en œuvre dans tout le canton.

Objectifs du projet

- réadapter rapidement et durablement les personnes dont la capacité de gain est menacée et dont on présume qu'elles sont atteintes dans leur santé ;
- réaliser des économies pour les institutions partenaires grâce à une optimisation de la collaboration ;
- encourager la coopération et développer un esprit de collaboration.

Organes responsables du projet

- Office de l'économie et du travail ;
- Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle ;
- Office des affaires sociales ;
- Etablissement d'assurances sociales, office AI ;
- Autorité sociale de la ville d'Uster.

Éléments essentiels

- Evaluation (assessment) interdisciplinaire pour apprécier l'aptitude de la personne à s'insérer dans le marché du travail. En fonction des résultats, on établit un plan de réinsertion qui définit les mesures permettant d'optimiser les chances de la personne sur le marché du travail et qui désigne la personne chargée de la gestion du cas.
- La prestation est fournie dans une organisation virtuelle par des collaborateurs de l'office régional de placement, de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale et de l'orientation professionnelle.

Expériences

- Le bilan du projet pilote CII Uster après le premier semestre est jugé globalement positif. Les activités d'examen et de conseil ont été optimisées : dans les cas traités, les personnes ont pu bénéficier de prestations, qui peuvent d'ores et déjà être considérées comme des prestations nouvelles issues de la CII.
- De janvier à juin 2006, 21 cas ont pu être traités selon cette méthode. Le nombre de cas relativement faible s'explique par la nécessité de mettre en place la collaboration au début du projet (formation des collaborateurs, etc.). L'absence de plateforme informatique commune, professionnelle et répondant aux exigences de la protection des données s'est ajoutée aux problèmes de mise en place de la collaboration.
- Evolution positive des cas et premières indications d'économies dans le domaine des prestations sociales et de conseil : les assessments ont permis, dans trois cas, de réinsérer les personnes concernées sur le plan professionnel, dans onze cas, d'améliorer leurs chances de réinsertion et dans huit cas, de réaliser des économies concernant les prestations citées.
- Etant donné que la période considérée est courte, il n'est pas encore possible de chiffrer cette évolution en termes de coûts.
- Le rôle et les compétences de l'équipe d'assessment doivent être clarifiés dans certains cas.

Renseignements:

Tél. 043 259 26 25, Bruno Sauter, chef de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich